



POLICE MUNICIPALE

**MISE EN LIGNE LE 27-04-2023**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE**

**CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
PORTIQUE DE LA POSTE ET PORTIQUE DOUMER  
BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE**

PL/BM  
APM 23/0946

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L.2122-28, L. 2211-1, L.2213-1 à L.2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG n°20.1304a en date du 6 juillet 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-et suivants du Code la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes (livre I - 1ère à 7ème parties),

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et d'améliorer le stationnement « Portique de la Poste » et « Portique Doumer » se situant sur le boulevard de la République,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits par la matérialisation au sol d'une bande jaune, sur les lieux suivants :

- Portique de la Poste situé boulevard de la République, (selon plan joint a).
- Portique Doumer situé boulevard de la République, (selon plan joint b).

ARTICLE 2 : Les dispositions précitées feront l'objet d'une signalisation ainsi que d'une matérialisation au sol adaptées conformes à l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, qui seront mises en place et maintenues par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 avril 2023

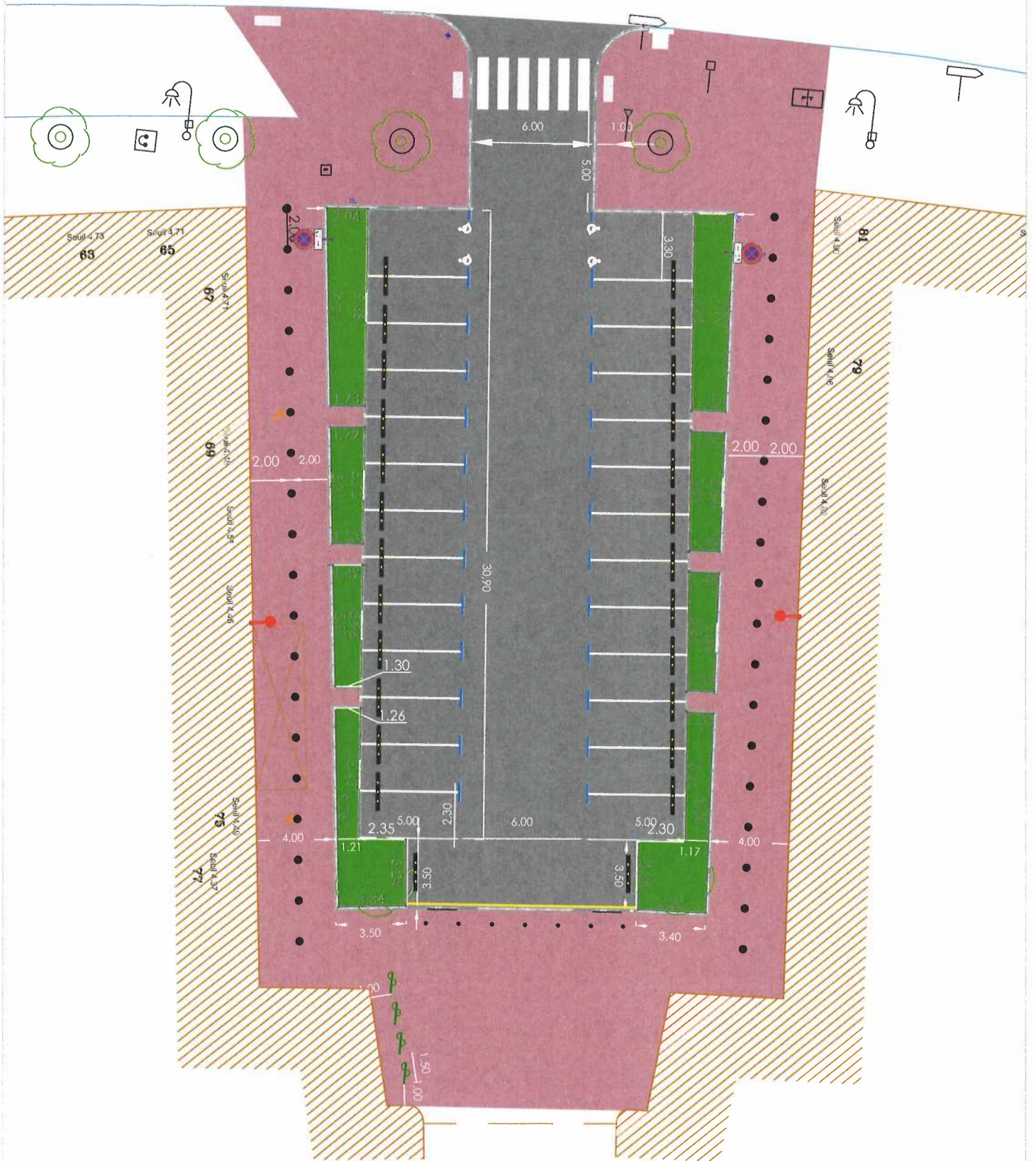


Fait à ROYAN, le 26 avril 2023

Pour le Maire,  
et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC

MISE EN LIGNE LE 27-04-2023



1/ 250ème

VILLE DE ROYAN



Bureau d'Etudes  
Services Techniques  
Mairie de Royan



26 rue Henri Dunant - 17200 Royan - Tel : 05.46.22.39.14

## PORTIQUE DE LA POSTE

APM n° 23 / 0946 (a)

Dessinateur : BE

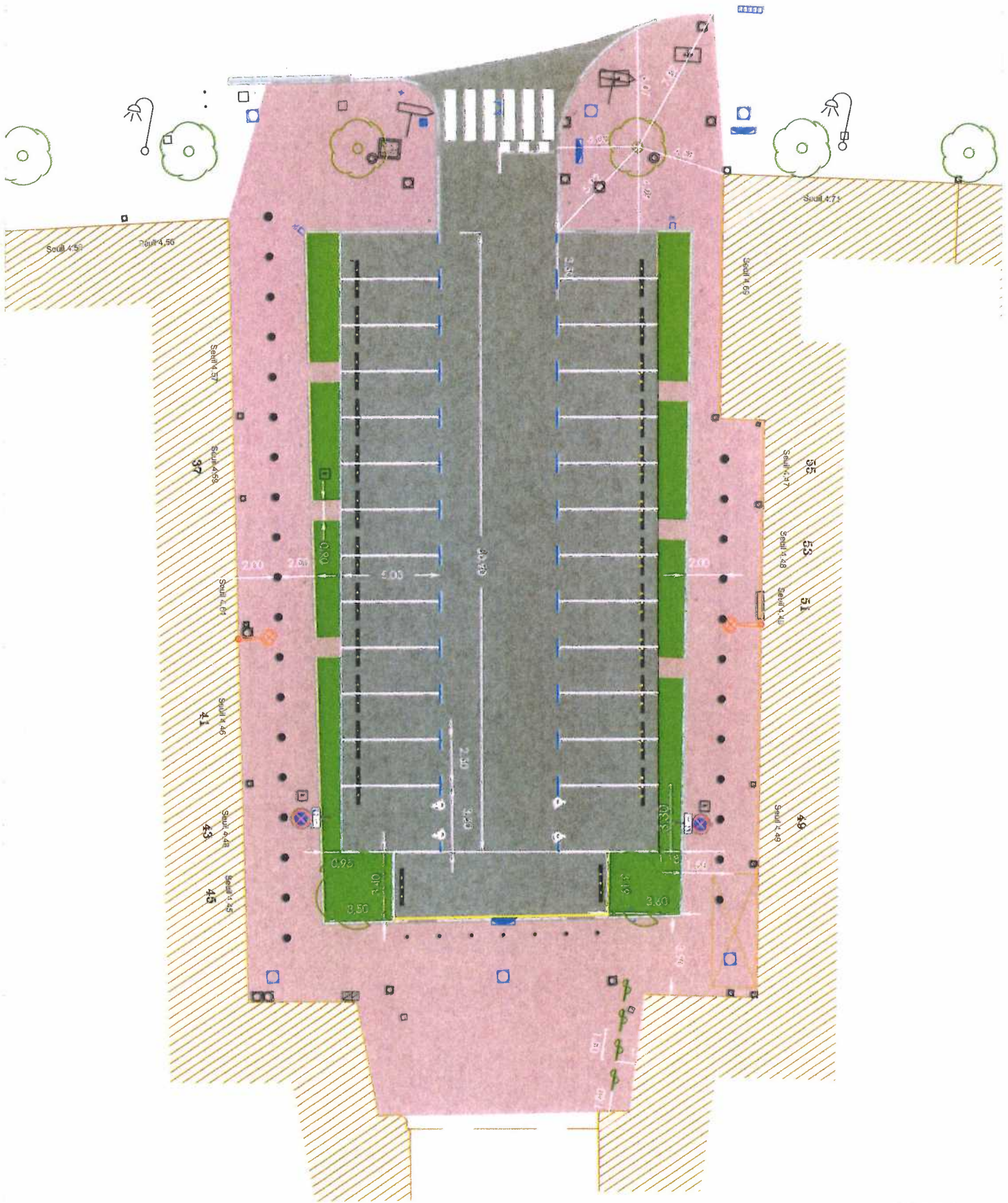
Date : 13/04/2023

Echelle : 1/250

Format A4

Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\PORTIQUES (les U)\Portique de la POSTE\09-SORTANTS

MISE EN LIGNE LE 27-04-2023



1/ 250ème

VILLE DE ROYAN



Bureau d'Etudes  
Services Techniques  
Mairie de Royan



26 rue Henri Dunant - 17200 Royan - Tel : 05.46.22.39.14

## PORTIQUE PAUL DOUMER

APP n° 23/0946(L6)

Dessinateur : BE

Date : 13/04/2023

Echelle : 1/250

Format A4

Fichier : Y:\VOIRIE\BE VRD PROJETS\PORTIQUES (les U)\Portique Paul Doumer\09-SORTANTS